

Compte rendu de la séance
du conseil municipal du 17 décembre 2019 à 18h30

Etaient présents : Pierre Canesse, Michel Brassart, Angélique Lavoisy, Philippe Desmet, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Karine Ravassard, Gaëtan Prensier, Roger Ryelandt, Jean-Marc Drolez, Monique Hennebelle, Maryline Parquet,

Excusé avec procuration : Virginie Glowacki, Claude Lesschave, Frédéric Lallemand, Gauthier Gavory.

Absents : Lucie Herrero-Drolez, Nadia Golinski,

Le procès-verbal de la séance du 01.10.2019 est approuvé à l'unanimité

1. Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le maire rend compte des délégations, ci-après :

Société HENRI Julien – avenue du Président Kennedy - 62400 Béthune pour l'acquisition d'un chariot de maintien en température au restaurant scolaire pour un montant de 1 680 € HT

CJ BAT – rue Raoul Briquet - 62138 Auchy les Mines pour la fourniture de matériel de plomberie à l'école maternelle pour un montant de 12 430 € HT

EIRL BODART Couverture, 36 rue de la République - 59496 Salomé pour des travaux à l'école maternelle « La Buissonnière » :

- Fourniture et pose d'un vélux pour un montant de 1 291.13 € HT
- Fourniture et pose d'une nouvelle gouttière et tuyau de descente pour un montant de 1 870.00 € HT

SODEMA – 3 avenue de la Créativité - 59650 Villeneuve d'Ascq pour la fourniture et l'installation d'un enregistreur de vidéo surveillance et d'un écran 22 en mairie et agence postale communale pour un montant de 1 971.90 € HT

La société ORANGE UI Nord-Pas de Calais - 2 rue de Trémière BP 229 – 59654 Villeneuve d'Ascq pour des travaux réseau orange ligne téléphonique maison du Garde, 7 rue Pasteur pour un montant de 2 074.41 € HT

EURL SONOLENS – 37 rue de l'Abbé Jerzy Popieluszko - 62300 Lens pour la fourniture d'une sono portable et câbles audio d'un montant de 295.92 € HT

SOCIETE 3 A ELEC – 8 rue Jean Jaurès - 62880 Pont à Vendin, pour la mise aux normes réglementaires des luminaires dans les bâtiments publics pour un montant de 24 995.00€ HT

SOCIETE 3 A ELEC – 8 rue Jean Jaurès - 62880 Pont à Vendin, pour la fourniture et pose d'éclairage de Noël d'un montant de 537.17€ HT

Comat et Valco équipements – CS 70130 - 34536 Béziers Cedex pour la :

- Fourniture de chaises pliantes pour un montant de 1 890.00€ HT
- Fourniture de tables pour un montant de 1 650.00€ H.T

Nord Collectivité – Zone d’activité du Bois - Rue du Pont de Gave – 62840 Fleurbaix, pour la fourniture d’un refroidisseur d’eau inox au restaurant scolaire pour un montant de 1 643.00€ HT

SARL Laignel – 3 route Nationale – 62138 Auchy les Mines pour la mise en place d’une alimentation en eau et évacuation au restaurant scolaire pour un montant de 1 082.00 € H.T

Le Conseil municipal prend acte des décisions

2. Décision modificative n° 03 au budget principal commune

Monsieur le maire propose à l’assemblée les écritures modificatives suivantes au budget :

Section Investissement

Non affecté – article 2313	- 60 719.01€
Opération 336 – Travaux école maternelle vélux – gouttière – matériel de plomberie – article 2135 :	+ 10 000.00 €
Opération 374 - Enfouissement ligne téléphonique place Bocquet – article 21534 :	+ 0.01 €
Opération 376 – Travaux réseau téléphonique maison du garde - article 21534:	+ 2 500.00 €
Opération 377 – Fourniture et installation enregistreur vidéo surveillance + écran 22 - article 2135 :	+ 2 380.00 €
Opération 378 – Sono portable et câbles audio – article 2188 :	+ 320.00 €
Opération 379 – Chariot de maintien en température restaurant scolaire – article 2188	+ 2 100.00 €
Opération 380 – Fourniture et pose éclairage de Noël – article 21578 :	+ 6 99.00 €
Opération 381 – Mise aux normes réglementaires des luminaires bâtiments Publics – article 21538	+ 35 200.00 €
Opération 382 – Mobilier salle D. Cornette Publics – article 2184	+ 4 250.00 €
Opération 383 – Refroidisseur d’eau inox restaurant scolaire + Installation – article 2188	+ 3 270.00 €

Adoptée à l’unanimité

3. Subvention complémentaire au Centre communal d’action sociale

Monsieur le maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif de l’exercice 2019, il a été approuvé une subvention d’un montant de 29 000.00€ au Centre d’action sociale de la Commune. Monsieur le maire propose à l’assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le versement d’une subvention complémentaire d’un montant de 5 500.00€ au Centre communal d’action sociale pour son exercice 2019. D’imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

Adoptée à l’unanimité

4. Tarifs séjour neige 2020

Monsieur le maire indique que le séjour neige se déroulera à Abondance (Haute Savoie) du 22 février au 1er mars 2020. Il sera ouvert aux CM2, puis aux 6^{ème} et CM1 si des places sont disponibles. Le tableau de participation proposé est le suivant :

- une réduction de 10 % étant offerte à partir de 2 enfants, 20 % pour 3
Comme l'année précédente, il est possible de régler en plusieurs fois (3 versements).

La participation des familles sera calculée en fonction du QF CAF.

Les tarifs ci-après sont proposés :

Quotient familial:	Tarif 1 Enfant:	Tarif 2 Enfants:	Tarif 3 Enfants:
0 à 457	281.00 €	253.00 €	228.00 €
458 à 620	321.00 €	281.00 €	253.00 €
621 à 892	350.00 €	315.00 €	284.00 €
893 à 1284	395.00 €	356.00 €	320.00 €
Supérieur à 1285	448.00 €	403.00 €	363.00 €

Adoptée à l'unanimité

5. Rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) – compétences GEMAPI

Monsieur le maire explique que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a étudié les transferts de charges liés à la prise des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

L'évaluation a été réalisée par les services de la MEL sur la base des questionnaires collectés auprès des communes et des données recueillies auprès des syndicats, et conformément à la méthodologie adoptée par la CLETC du 20 mars 2015.

Lors de la réunion du 24 septembre 2018, la CLETC a examiné et approuvé le rapport d'évaluation qui nous a été transmis. Celui-ci permet de déterminer la charge nette induite par les compétences GEMAPI et SAGE.

Conformément au rapport de la CLETC, aucune charge nette ne sera déduite de l'attribution de compensation versée à chaque commune au titre de ces compétences.

Adoptée à l'unanimité

6. Motion contre le Projet du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord

Monsieur le maire rapporte qu'il a participé à plusieurs réunions concernant le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord 2019-2025 qui a été élaboré conjointement par les services du Conseil départemental du Nord et de l'Etat.

Il y est notamment inscrit que La Métropole Européenne de Lille envisage dans le cadre de la révision de son PLUi, la création de 450 places en aire de grand passage dont 300 ont été décidées par les services de l'état pour le territoire des Weppes, comme suit :

- 75 places à Santes/Haubourdin
- 75 places à Sainghin en Weppes/Wavrin
- 150 places à La Bassée

Monsieur le Maire de La Bassée demande depuis de nombreuses années, aux services de l'Etat et de la Métropole Européenne de Lille, l'inscription d'une aire interdépartementale Nord-Pas-de-Calais, étant donné que l'aire d'accueil de la ville de Douvrin est inscrite près du centre-ville de la commune de La Bassée.

En effet, la commune de La Bassée, avec sa superficie de 355 ha, est dans l'incapacité d'envisager une aire de grand passage de 150 places.

De plus, le schéma précise notamment page 64 : « Une attention particulière devra être portée sur la coordination des grands passages passant dans le Nord avec ceux transitant depuis et vers les départements voisins et la Belgique. A cet effet, une coordination avec ces départements voisins sera développée », ce qui correspond à la situation de La Bassée, avec les villes limitrophes du Pas de Calais : Douvrin, Haisnes, Violaines, Lorgies, Auchy Les Mines, Billy Berclau.

Salomé, située à côté de La Bassée est concernée par ce projet.

Aussi, le Conseil Municipal souhaite se prononcer, dans le cadre d'une motion, sur le projet du schéma d'accueil des gens du voyage et décide :

- 1. d'émettre un avis défavorable au projet du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord 2019-2025.**
- 2. De soutenir la commune de La Bassée afin qu'elle obtienne un statut particulier, compte tenu de la configuration de la ville qui est complètement entourée de communes du Pas de Calais, à savoir : une aire interdépartementale Nord-Pas-de-Calais avec la commune de Douvrin**

Adoptée à l'unanimité

7. Motion pour garder la Trésorerie de La Bassée et conserver l'ensemble de ses missions

Monsieur le maire explique qu'en matière de présence territoriale du service public, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est en première ligne. Les trésoreries y sont rattachées. Les annonces faites par le gouvernement sont inquiétantes. Cette administration, en particulier, est la cible depuis de nombreuses années de réductions de moyens budgétaires et humains (40 000 emplois supprimés depuis 2002). Ce mouvement va encore s'intensifier d'ici la fin du quinquennat.

Les trésoreries ont deux missions principales :

- La gestion et le contrôle des impôts nationaux et locaux avec notamment des services d'accueil pour les contribuables ;
- La gestion et le contrôle des deniers publics (indispensables à une véritable démocratie) et notamment au plan local.

Contrairement à ce que le gouvernement affiche, les trésoreries vont être réduites à une portion minimaliste. En effet, elles seront divisées par trois et porteront une nouvelle appellation : les services de gestion comptable, complétés par des conseillers comptables. Cette nouvelle appellation montre la volonté des pouvoirs publics d'en faire des services aux missions « allégées » privilégiant l'industrialisation des tâches et le tout numérique à la relation de proximité. Et ce, en attendant une probable incitation pour développer les « agences comptables » et l'intervention d'acteurs privés, donc payants, pour certifier les comptes des collectivités locales. Autrement dit, c'est bel et bien un service public « low cost » qui se mettrait en place là où, à l'inverse, les grandes entreprises bénéficieraient

d'un accompagnement sur mesure et au fil de l'eau dans le cadre de « partenariat fiscal » par exemple. Une action publique à deux vitesses se met en place.

Pour les usagers, la forte réduction du nombre de services territoriaux aura de lourdes conséquences, telle que la fin de l'exercice plein et entier des missions sur l'ensemble du territoire, d'où une dégradation en termes de qualité et de technicité des missions assurées par les agents de la DGFIP malgré des conditions de travail toujours plus difficiles.

La restructuration des services fiscaux envisagée concourt non seulement à la désertification des communes et en particulier en milieu rural, mais va également à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens. Ce projet de réforme est un coup de butoir supplémentaire contre les services publics.

Notre commune ne sera pas épargnée puisque la trésorerie de La Bassée est bien dans la cartographie des services de la DGFIP concernés.

Monsieur le Maire souligne également l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité. Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves, il est proposé au Conseil municipal de :

s'opposer :

- fermement à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- à la fermeture de la Trésorerie de La Bassée,

réaffirmer :

- l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- Pour toutes les raisons précitées, nous demandons l'arrêt immédiat de cette mise à sac des services publics et le retrait pur et simple de la réforme de la DGFIP.

Adoptée à l'unanimité

8. Droit de chasse – contrat d'affermage

Monsieur le maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 20 février 2014, le renouvellement du bail de chasse a été accordé à la société « Les Nemrods » sur l'ensemble des terres communales représentant une superficie de 19 ha 93 a 59 ca. Toutefois, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il existe plusieurs associations de chasseurs sur la commune et propose une répartition de location des terres auprès de chacune des associations de chasseurs.

Le détail des terres baillées pour une période de 3 ans (2018-2019/2019-2020/2020-2021) serait le suivant :

- Pour l'association « Les Nemrods », une superficie de 9 ha 23 a 76 ca pour un fermage annuel de 2.341€ l'hectare soit 22€ par an.
- Pour l'association « Les Fusils Réunis » une superficie de 7 ha 29 a 79 ca pour un fermage annuel de 2.341€ l'hectare soit 18€ par an.

- Pour l'association « Le Coq Saloméen », une superficie de 4ha 54 a 16 ca pour un fermage annuel de 2.341€ l'hectare soit 11€ par an.

Monsieur le maire propose cette répartition qui a obtenu l'assentiment des associations concernées.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance.

Le maire
Pierre Canesse